



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201659-20230704-MPG052023010-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/07/2023

Publication : 18/07/2023

## **COMMUNE DE PANISSIERES** **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance de Conseil Municipal du 04 juillet 2023 à 20 h 00, en session ordinaire

Présidence de Monsieur Christian MOLLARD, Maire

Une convocation a été adressée à chaque conseiller municipal en date du 30/06/2023.

Présents : Mmes et MM MOLLARD Christian, TERRAILLON Régine, DUSSUD Grégory, GUILLAUMOND Monique, GONZALEZ Éric, MIOCHE Laurent, FAYE Sylvie, GRANJON Marc, BEFORT Jean-Marc, BERTALOTTO Frédérique, BONNET Philippe, SEYVE Véronique, PERONNET Jean-Marc, BOREL Anne-Marie, VIGNON Philippe, PLASSE Elodie. Présent à compter de la délibération n°1 portant sur la désignation du référent déontologue : PILON Denis.

Absents excusés : FONGARLAND Jean-Jacques (procuration à GUILLAUMOND Monique), SERAILLE Loïc (procuration à GONZALEZ Éric), SUREDA Jennifer, DUTEL Noémie, FOUILLAT Christine.

Secrétaire de Séance : MIOCHE Laurent.

### **MPG/ 05 2023 010**

### **Droit de place – Tarif de l'emplacement - Fête de la St Loup 2023**

**Vu** le Code Général des Collectivités territoriales ;

Le comité organisateur de la foire de la St Loup à Panissières rappelle que les éditions de la Foire de la St Loup ont connu chaque année depuis 2017 un tarif spécifique pour les emplacements, à savoir 1€ l'emplacement.

Il est précisé que la prochaine édition de la Foire aura lieu cette année le samedi 23 septembre 2023. Compte-tenu des travaux d'aménagement du secteur Liberté, le placement des forains devra être réalisé en centre bourg, le jour-dit en fonction des places disponibles à leur arrivée et de la taille de l'emplacement souhaité.

Conscient de la contrainte occasionnée pour les forains, le comité organisateur propose au Conseil municipal d'adopter pour l'année 2023 un tarif réduit pour les emplacements, à savoir 1€ l'emplacement.

### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité (19 Pour) :**

-approuve le tarif spécifique de 1€ l'emplacement pour les forains présents lors de la Foire de la St Loup 2023

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Ont signé au registre tous les membres présents.

La présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Montbrison, pour contrôle de légalité
- Monsieur le Trésorier de Feurs

Le Maire

Christian MOLLARD



Le secrétaire de séance

Laurent MIOCHE